



## AGRUMES KIWI Hors-Série

17 avril 2026

### AU SOMMAIRE de ce numéro

Présentation du réseau  
Premières observations

ANIMATEUR FILIERE : CA  
Région Corse  
Rédactrice : Lucie Scheuir



Structures partenaires :  
CARC, AREFLEC, OPAC,  
CANICO, exploitants  
observateurs.  
Crédit photo : CAR Corse

Directeur de publication :  
Jean Baptiste ARENA  
Président de la Chambre  
d'Agriculture de Région  
Corse  
Route du stade  
Lieu dit Petraolo  
20215 VESCOVATO  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>

Supervision : DRAAF de  
Corse

Financé dans le cadre  
de la stratégie **écophyto**



## PRESENTATION DU RESEAU

### • Les sites d'observations

Le réseau d'épidémiosurveillance de Corse, pour les cultures d'agrumes et kiwis en 2026 démarre avec 36 parcelles réparties en Plaine Orientale, de Borgo à Ghisonaccia.

Le réseau est composé de :

- 3 parcelles de kiwis,
- 7 parcelles de pomelos,
- 26 parcelles de clémentiniers.

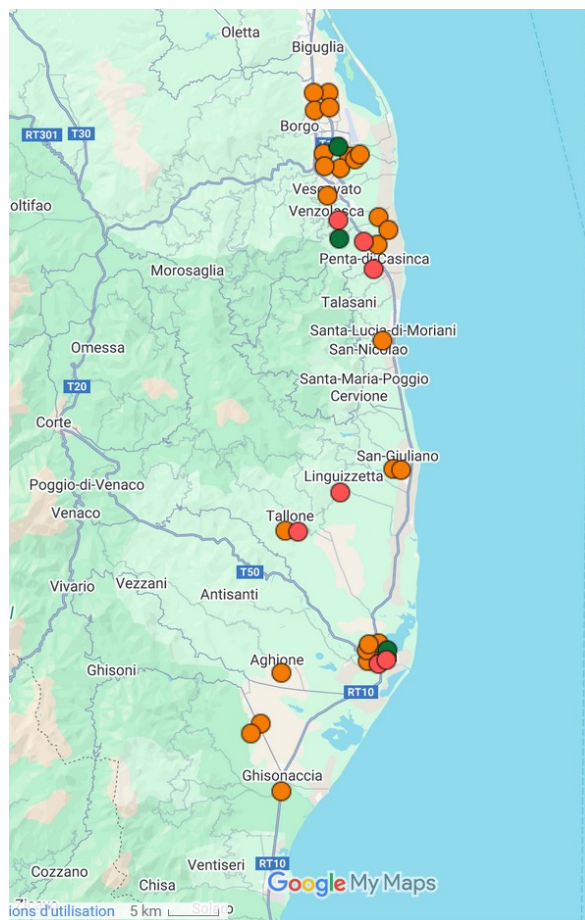


Figure 1 : Répartition géographique des parcelles de référence  
(orange : clémentiniers / Rouge : pomelos Vert : kiwis)

- **Les protocoles d'observations**

Les principaux organismes nuisibles sont suivis par sept techniciens ou exploitants selon le calendrier d'observations ci-dessus. Les protocoles d'observations et de piégeages utilisés ont été définis au niveau local et validés au niveau national.

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
<b>Mineuse des agrumes :</b> Observation visuelle hebdomadaire de l'apparition des dégâts sur les pousses d'été et d'automne								
<b>Metcalfa pruinosa :</b> Observation visuelle hebdomadaire de l'apparition des larves jusqu'aux adultes et évaluation du niveau de pression								
<b>Cochenilles :</b> Observations visuelles hebdomadaires								
<b>Fourmis :</b> Présence / absence, au sol et/ou sur les arbres			<b>Aleurodes :</b> Observation visuelle présence/absence		<b>Cératites :</b> Pose des pièges fin aout et suivi deux fois par semaine			
					<b>Cicadelles vertes :</b> Pose des pièges fin septembre et suivi hebdomadaire			
<b>Punaise diabolique :</b> Pose des pièges en avril et suivi hebdomadaire								

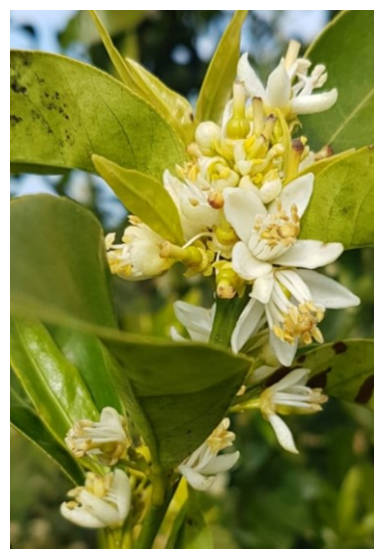
Les observations sont ensuite saisies par les observateurs sur la plateforme Vigicultures®, système d'épidémiosurveillance national.

## PREMIERES OBSERVATIONS

- **Stades phénologiques :**

**Agrumes :**

Floraison étalée. Selon les secteurs, le stade majoritaire est BBCH 56 (boutons blancs) à BBCH 61 (10% de fleurs ouvertes) à BBCH 65 (les premiers pétales tombent).



### **Kiwis :**

BBCH 53 (boutons floraux en croissance, encore fermés)



- **Espèces vues en vergers :**

Les premières **punaies** (stade adulte) sont piégées à Moriani et Vescovato, en bordure des parcelles de kiwi et clémentiniers. Un réseau de 7 pièges à phéromones spécifiques de *Halyomorpha halys* (la punaise diabolique) a été mis en place le 2 avril en bordure de 5 parcelles d'agrumes et 2 parcelles de kiwis, répartis entre Borgo et Moriani.

Quelques rares **fourmis**, **pucerons** et **thrips** ont été observés dans des clémentiniers.

Des larves de cigales à ailes brunes (*Pochazia shantungensis*) ont également été observées sur clémentinier à Vescovato. Pour info, depuis l'arrêté du 1er avril 2026, ce nuisible n'est plus réglementé : aucune obligation de lutte ou de déclaration n'est désormais imposée par la réglementation.

## PREVISIONS METEO (Source Meteo France)

	Samedi 18 avril	Dimanche 19 avril	Lundi 20 avril	Mardi 21 avril	Mercredi 22 avril	Jeudi 23 avril	Vendredi 24 avril
Haute-Corse							
Corse-du-Sud							
	Ensoleillé	Nuageux à peu nuageux	Peu nuageux	Risque d'averse	Risque d'averse	Risque d'averse	Ensoleillé

## LIENS UTILES

### PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS (ARRETE 20 novembre 2021)

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; toutefois, une plage horaire est accordée pour certains insecticides portant la mention. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. L'application d'huile est interdite pendant la période de floraison. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides



## PRODUITS DE BIOCONTROLE

Les produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- les macro-organismes ;
- et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

Cette liste est périodiquement mise à jour.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyto>

## BIODIVERSITE

Consulter les notes nationales sur le site Ecophytopic [Les notes communes / nationales | Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-après.



Une note



Biodiversité concerne un volet biodiversité associé à la santé générale des agro-écosystèmes. Elle est généralement constituée de 2 pages et se décompose en plusieurs parties :

- Des bonnes pratiques agricoles autour du sujet
- Un témoignage d'un professionnel
- Une partie "Ecologie et contributions"
- Une partie "Sur le terrain"
- Des liens "Pour aller plus loin"



## RESISTANCE

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents. Le réseau R4P réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Région Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.